



# Comité de pilotage Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine » 12 mars 2018 Compte rendu



La réunion de comité de pilotage s'est déroulée le lundi 12 mars 2018 à 14h00 au Foyer rural de Vétheuil. La séance est ouverte à 14h10. 33 personnes sont présentes à la réunion.

## Étaient présents :

- BALLEUX Catherine, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF) et Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine (RNNCS)
- BAUDOIN Gérard, Yvelines Environnement
- BINNERT Claire, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Île-de-France-Centre-Val-de-Loire
- BLIGNY Christian, Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Yvelines
- BOCQUIAULT Roselyne, Mairie de Gommecourt
- BOITEUX Laurence, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) d'Île-de-France
- CHATEAUZEL Claire, Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O)
- COUSIN Richard, Conseil Départemental des Yvelines
- DAHINGER Virginie, Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O)
- DE LA ROCHEFOUCAULD Mathieu, Commune de Haute-Isle
- FORTEAUX Sylvie, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Île-de-France
- FOURREAU Jacques, Fédération Française de Randonnée du Val d'Oise
- GOURIOU Daniel, Mairie de Moisson
- HERMAN David, Chambre Régionale d'Agriculture d'Île-de-France
- HERPIN-POULENAT Dominique, Mairie de Vétheuil et Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF), Présidente du Comité de Pilotage (COPIL)
- JAURY Gillen, Agence des Espaces Verts d'Île de France
- LECRUX Nelly, Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)
- LEDOUX Arnaud, Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- LEFOLL Jean-Jacques, Mairie de Follainville-Dennemont
- LESENECAL Claude, Société d'Etude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin (SESNMV)
- MICHARD Myriam, Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)
- OURS PRISBIL Gérard, Mairie de Mousseaux-sur-Seine
- PEYNET Julien, Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France (FICIF)
- PRATTE Olivier, Agence des Espaces Verts d'Île de France
- PREVOST Antoine, Mairie de La Roche-Guyon
- PRZYSIECKI Céline, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- QUILLIEC Nolwenn, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF) et Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine (RNNCS)
- TEYSSEDOU Bernard, Agence des Espaces Verts d'Île de France
- THAUVIN Jean-Pierre, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)

- VEDY Dominique, Val d'Oise Environnement
- VERDURE Luc, Mairie de Port-Villez
- VIDAL Claude, Mairie de Chaussy
- WEGNEZ Jérôme, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)

### Ordre du jour :

Les différents points abordés à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rappels sur Natura 2000
- Présentation du document d'objectifs (DOCOB) révisé
- Validation du document d'objectifs (DOCOB)
- Prévisions d'animation
- Questions diverses

### Sujets abordés :

- Madame Dominique HERPIN-POULENAT, présidente du Comité de Pilotage, ouvre la séance et introduit l'ordre du jour principal de la réunion de validation du Documents d'objectifs (DOCOB) révisé. Elle ajoute que le secteur est un des plus beaux sites naturels de la région Île-de-France et qu'il faut continuer à le préserver pour laisser un bel héritage aux générations futures. En tant que maire de Vétheuil, elle s'excuse ensuite par rapport aux soucis de circulation et de stationnement dans les rues de Vétheuil suite à un accident de circulation sur la route départementale. Un tour de table de présentation est effectué pour se remémorer les différents acteurs du site Natura 2000 présents.

- Céline PRZYSIECKI, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Vexin français, annonce l'ordre du jour.

Elle commence la réunion par des rappels sur le réseau Natura 2000 (directives, objectifs, espèces, habitats naturels, fonctionnement français...) et la présentation du site « Coteaux et boucles de la Seine » (localisation, surface, historique...). Elle définit aussi ce qu'est un DOCOB et les informations et les cartes qu'il contient.

Elle informe que 5 structures ont envoyé par mail des remarques avant la réunion suite à la relecture du document (modifications ponctuelles de date, espèces, vocabulaire spécifique) et quelques questions à débattre en COPIL.

- Céline PRZYSIECKI commence la présentation du DOCOB révisé avec la partie « Présentation du site » ; où l'on trouve des informations descriptives concernant le réseau Natura 2000, le site Natura 2000, l'historique du site et les caractéristiques physiques.

En l'absence de remarques de la part des membres du COPIL présents sur cette partie, **la partie « Présentation du site » est validée.**

- Céline PRZYSIECKI poursuit la présentation du DOCOB révisé avec la partie « Diagnostic écologique » ; en commençant par les habitats d'intérêt communautaire. Ils ont été définis par des études phytosociologiques, principalement réalisées par le CBNBP. On recense ainsi 21 habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000, avec une diversité de milieux, ce qui est très riche.

L'ensemble de ces habitats d'intérêt communautaire représente environ 1000 hectares, soit 70% du site ; mais 12 habitats se trouvent sur de très petites surfaces, moins de 2 hectares, car ce sont des habitats ponctuels ou hors configuration où on les trouve habituellement.

Les habitats d'intérêt communautaire sont présentés dans le DOCOB sous forme de tableaux comportant toutes les informations les concernant (nom, codes, localisation, enjeux, description, menaces, préconisations...). Il en ressort 9 habitats à enjeu fort, 9 à enjeu moyen et 3 à enjeu faible.

Des questions sur les menaces de certains habitats forestiers ont été soulevées par Claire BINNERT du CRPF. Il est en effet marqué comme menaces sur les boisements les plantations de châtaigniers ou de résineux « en vue d'une valorisation économique », mais il peut exister des plantations ayant peu ou pas de valeur économique qui peuvent impacter les milieux. Aussi, les plantations denses, monospécifiques, non adaptées au milieu, non entretenues et gérées sans tenir compte de la biodiversité, sont également des menaces pour les habitats. Ainsi, le texte sera modifié tel que : « **Plantations de châtaigniers ou résineux** » d'une part et « **Gestion forestière à but économique qui ne prend pas en compte la biodiversité** » d'autre part.

Des questions sur l'état de conservation des habitats ont été soulevées par Arnaud LEDOUX de la DDT du Val d'Oise. Certains états de conservation d'habitats d'intérêt communautaire intéressants ou sur de petites surfaces n'ont pas été déterminés et il sera difficile de voir leur évolution sans état initial lors de l'évolution du DOCOB dans le temps. Il propose que ces états de conservation soient réalisés ponctuellement sur les secteurs indéterminés lors de la mise en œuvre du DOCOB ou prévoir un complément d'inventaire dans quelques années pour compléter l'état de conservation de tous les habitats, selon les priorités et enjeux des habitats.

Jérôme WEGNEZ du CBNBP complète que l'état de conservation des habitats est assez complexe et long à réaliser selon les habitats, avec des protocoles différents ou déterminer « à titre d'expert ». Il propose aussi de déterminer les états de conservation pour des habitats ciblés, qui ont une responsabilité forte pour le secteur ou la région. Le CBNBP travaille pour créer des protocoles facilement applicables pour les animateurs Natura 2000.

**Il sera alors indiqué dans le DOCOB dans la partie « Suivi » les compléments d'inventaire des états de conservation à réaliser.**

Les habitats d'intérêt communautaire sont présentés dans le DOCOB sous forme de cartes à l'échelle de chaque commune du site, qui serviront à l'animation future du DOCOB (contrats Natura 2000, évaluation des incidences...).

Arnaud LEDOUX pose la question si les données cartographiques sont accessibles en format informatique et à une échelle plus grande (cadastre par exemple).

Céline PRZYSIECKI répond que toutes les données cartographiques sont disponibles en format SIG pour les services de l'Etat, qui peut les mettre sous leur logiciel de cartes dynamiques.

Claire BINNERT est intéressée de pouvoir consulter les données des habitats d'intérêt communautaire disponibles en ligne.

La partie « Diagnostic écologique » est composée également de la présentation des espèces d'intérêt communautaire. 10 espèces ont été étudiées.

Les données concernant les espèces d'insectes proviennent de données de l'ancien DOCOB et des études complémentaires de l'OPIE (Office Pour les Insectes et leur

Environnement). 5 espèces y sont citées, mais 2 ne sont pas observés sur le site et ont une très faible probabilité de présence, car leur habitat n'est pas présent (Pique-prune) ou très ponctuellement (Grand capricorne). La question se pose donc de conserver ces espèces dans le DOCOB. De nombreux échanges sont donc faits concernant ces 2 espèces. **Il en ressort de supprimer le Pique-Prune du DOCOB (la fiche du Pique-Prune sera mis en annexe du DOCOB) et donc du FSD (Formulaire Standard de Données) car son habitat n'est pas du tout présent sur le site ; et de conserver le Grand capricorne car son habitat peut potentiellement se développer sur certain secteur du site.**

Les données concernant les espèces de chiroptères proviennent de données de l'ancien DOCOB et des comptages hivernaux annuels réalisés par le PNR sur l'entité B. Ils sont potentiellement présents sur toutes les autres entités du site avec des zones de chasse ou de reproduction favorables. Gérard BAUDOUIN précise qu'il a eu en effet des contacts de Petits rhinolophes, Grands rhinolophes et Murins de Bechstein sur les boucles de Moisson et de Guernes, et qu'il serait intéressant de faire des suivis plus poussés sur ces espèces, surtout le murin de Bechstein.

Les données concernant l'espèce de plante, le Sisymbre couché proviennent de données historiques. Elle était présente sur le coteau de Port-Villez mais a disparu aujourd'hui. Elle est toujours présente sur un autre site Natura 2000 des Yvelines sur la carrière de Guerville et le CBNBP travaille beaucoup pour sa réintroduction en milieu naturel. **Cette espèce restera juste citée dans le DOCOB car elle n'est plus présente sur le site avec très peu de capacité de conditions d'accueil.**

Les espèces d'intérêt communautaire sont présentées dans le DOCOB sous forme de tableaux comportant toutes les informations les concernant (nom, statuts, localisation, enjeux, description, biologie, menaces, préconisations...). Il en ressort 4 espèces à enjeu fort, 2 à enjeu moyen et 2 à enjeu faible.

Il est ajouté dans le DOCOB également les espèces d'intérêt communautaire de la directive « Oiseaux » dues à la superposition avec la ZPS, ainsi que les espèces de l'annexe IV de la directive « Habitats-faune-flore ».

Sous réserve des modifications abordées et en l'absence de nouvelles remarques de la part des membres du COPIL présents sur cette partie, **la partie « Diagnostic écologique » est validée.**

- Céline PRZYSIECKI poursuit la présentation du DOCOB révisé avec la partie « Diagnostic socio-économique ». Elle détaille les thématiques, qui ont été établies à partir de la bibliographie, des données du territoire, de la consultation des acteurs et la rencontre avec les 17 communes et sont illustrées de cartes.

Gérard BAUDOUIN précise qu'il faudrait ajouter **l'activité des naturalistes qui fréquentent le site, qui sera ajouté dans le DOCOB dans la partie 9.8 Autres activités.**

Des échanges sont faits dans la salle sur les activités du site qui peuvent dégrader les milieux ou les chemins lors de conditions climatiques pluvieuses ou lors de manifestations sportives (VTT, chevaux, moto-cross...), les mairies étant peu informées du passage de certaines sur leurs chemins.

Suite aux échanges, **le texte dans la partie 9.7 Activités motorisées sera modifié de « S'ils sont autorisés... » en « Si les activités motorisées sont**

**autorisées... »**, pour une meilleure compréhension de la phrase.

Aussi, le titre « **9. Activités touristiques, sportives et de loisirs** », sera modifié en « **9. Activités touristiques, sportives et de loisirs observées** ».

Le sujet de la nouvelle halte fluviale de La Roche-Guyon est abordée, qui amènera une augmentation de la fréquentation sur le village, mais cela est déjà mentionné dans le DOCOB dans la partie 9.1 Les structures touristiques.

Sous réserve des modifications abordées et en l'absence de nouvelles remarques de la part des membres du COPIL présents sur cette partie, **la partie « Diagnostic socio-économique » est validée.**

- Céline PRZYSIECKI poursuit la présentation du DOCOB révisé avec la partie « Programme d'actions », qui décrit les enjeux pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, les objectifs et les cahiers des charges des actions disponibles pour le site.

Claire BINNERT souligne que l'analyse des enjeux est très bien réalisée comparé à d'autres DOCOB existants, mais proposerait aussi d'indiquer des actions innovantes hors contrat Natura 2000. Il lui est répondu que dans le cadre de l'animation, les conseils pour accompagner des porteurs de projets est possible.

Céline PRZYSIECKI redéfinit ensuite les contrats Natura 2000 et ceux disponibles sur le site, dont plusieurs nouvelles mesures (milieux non agricoles non forestiers et en forêt).

Gérard BAUDOUIN s'interroge sur la prise en compte de ce nouveau DOCOB dans les plans d'aménagement des forêts du site. Il lui est répondu que les documents forestiers doivent prendre en compte Natura 2000 et que les gestionnaires des forêts pourront solliciter des contrats Natura 2000 pour leur gestion prévue dans leur document d'aménagement.

Mathieu DE LA ROCHEFOUCAULD demande si les propriétaires gestionnaires d'espaces seront sensibilisés aux habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Il lui est répondu que cela sera fait dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 via différents canaux : lettres d'information, site Internet, relai par les communes, réunions publiques...

Dominique HERPIN-POULENAT ajoute que les projets de coupes forestières ne sont pas connus des communes, qui ont du mal aussi à avoir l'information des services de l'Etat, ni de la structure animatrice du site Natura 2000, car ces travaux peuvent impacter l'état des chemins lors des dessertes et les habitats d'intérêt communautaire.

Claire BINNERT répond en expliquant la procédure de la gestion des forêts privées : le CRPF conseille et donne l'agrément des plans simples de gestion, qui sont des documents privés. La DDT a copie des plans simples de gestion pour le contrôle de l'application du document. En cas de question sur une coupe forestière, il faut donc contacter la DDT.

Elle ajoute que les documents d'aménagement forestier, public ou privé, sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000 pour prendre en compte les habitats et espèces. Elle poursuit en précisant que les contrats forestiers sont intéressants pour obtenir des aides pour les propriétaires afin de gérer encore mieux les forêts en respectant la biodiversité, et que le plan simple de gestion peut être adapté et modifié selon le contrat Natura 2000 envisagé.

Céline PRZYSIECKI poursuit par la définition des MAE ; il n'y a pas de programme spécifique à Natura 2000 mais un programme pour le territoire du Vexin.

Elle continue sur la présentation de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB (poste existant) et l'ajout d'un nouveau poste pour la surveillance et sensibilisation sur le site (0,5 ETP), vu les problématiques de fréquentation du site, et selon les financements disponibles.

Gérard BAUDOUIN demande si la personne sera assermentée pour pouvoir verbaliser ; il lui est répondu que ce n'est pas prévu.

Des échanges sont faits sur la surveillance du site par une personne seule niveau sécurité, mais qui peut être couplée avec les équipes des réserves naturelles (RNN ou RNR) ; la demande de surveillance étant demandée pour pallier au manque des effectifs des agents de l'ONCFS.

Sylvie FORTEAUX répond que les financements Natura 2000 ne seront pas éligibles à de la surveillance, mais pour de la sensibilisation et aide à l'animation. Des échanges sont faits ensuite sur le financement de l'animation du site qui est actuellement d'1 ETP pour 3 sites Natura 2000 pour le Parc naturel régional du Vexin français, mais qui ne suffit pas car il y a beaucoup de problématiques, d'enjeux et de gestion à faire.

**Le DOCOB sera modifié en supprimant les termes correspondant à la surveillance du site, car non éligible.**

Céline PRZYSIECKI poursuit sur la présentation des actions de communication et sensibilisation possibles sur le site Natura 2000.

Gérard BAUDOUIN pose la question de la possibilité de mettre des panneaux qui indiquent la présence du site Natura 2000. Il lui est répondu que c'est compliqué vu le découpage du site et les réglementations existantes (site classé). Mais il sera possible de mettre des panneaux de présentation du site Natura 2000 à des points stratégiques (via un contrat Natura 2000 par exemple). Cela sera à l'étude le long des GR<sup>®</sup> du site pour informer les usagers.

Dominique HERPIN-POULENAT propose de communiquer sur le nouveau DOCOB via les gazettes communales pour sensibiliser les habitants.

Sous réserve des modifications abordées et en l'absence de nouvelles remarques de la part des membres du COPIL présents sur cette partie, **la partie « Programme d'actions » est validée.**

- Céline PRZYSIECKI poursuit la présentation du DOCOB révisé avec la partie « Charte Natura 2000 » avec la définition d'une charte en commençant par la charte accessible aux propriétaires, gestionnaires et usagers.

Claire BINNERT notifie qu'il n'y a pas eu de groupe de travail sur cette charte Natura 2000 où il y a eu plusieurs modifications sur la partie des boisements par rapport au précédent DOCOB et pose plusieurs questions.

Concernant l'engagement E1 sur le signalement des dates d'intervention, malgré l'intérêt de connaître la date des travaux sylvicoles, il sera difficile aux exploitants forestiers de prévenir des dates d'intervention. Quelques échanges sont faits sur le sujet des contraintes des propriétaires forestiers, des entreprises qui interviennent et du plan simple de gestion.

Arnaud LEDOUX rappelle que les coupes en Espaces Boisés Classés (EBC), quelque soit la surface, doivent être obligatoirement déclarées auprès de la DDT. Sinon, le seuil de déclaration de coupe dans le Val d'Oise est à partir de 1 hectare

(moins de 1 hectare d'un seul tenant, juste une déclaration préalable de travaux, plus de 1 hectare, coupe soumis à autorisation).

**L'engagement E1 sur les dates d'intervention sera mis en recommandations pour plus de facilité d'application de la charte.**

L'engagement E3 sur la période d'intervention en automne et hiver, déjà présent dans le précédent DOCOB, permet de réaliser les travaux lors des périodes de moindre sensibilité pour les habitats et les espèces. Toutefois, cela peut dégrader les chemins d'accès car plus humides.

**Le texte de l'engagement E3 sera modifié en ajoutant « ...au sein des boisements. Le débardage pourra être fait à un autre moment lorsque le terrain est plus portant. ».**

Concernant l'engagement E5, l'utilisation de produits phytosanitaires est assez compliquée à mettre en application étant donné les réglementations, donc peut être à passer en recommandations. Mais vu la présence d'espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000, cet engagement reste tel quel.

Des questions se posent aussi sur l'engagement E2 de conserver 1/3 du peuplement lors des coupes. Mais vu les espèces de chiroptères du site Natura 2000, comme le Murin de Bechstein, il est important de conserver du boisement lors des coupes.

Il est précisé que si un propriétaire forestier est intéressé par une charte Natura 2000 et que les engagements sont différents du plan simple de gestion, ce dernier peut être modifié pour être en accord avec Natura 2000.

Céline PRZYSIECKI continue avec la présentation de la charte des bonnes pratiques sportives avec des engagements de bonnes pratiques et des engagements permettant la dispense d'évaluation des incidences Natura 2000.

Gérard BAUDOUIN demande s'il y aura la possibilité de modifier les parcours de manifestation s'il y a découverte d'une espèce rare ou sensible. Céline PRZYSIECKI répond que c'est justement l'engagement E3 qui permet de modifier les parcours ou la date selon les enjeux Natura 2000 et des réserves naturelles.

Sous réserve des modifications abordées et en l'absence de nouvelles remarques de la part des membres du COPIL présents sur cette partie, **la partie « Charte Natura 2000 » est validée.**

- Céline PRZYSIECKI termine la présentation du DOCOB révisé par la partie « Suivi ».

Sylvie FORTEAUX demande que les liens Internet des protocoles CBNBP soient indiqués dans le DOCOB pour pouvoir y accéder facilement. **Le lien vers le site de la DRIEE envoyant vers les protocoles CBNBP sera ajouté au DOCOB.**

Suite aux échanges lors de la présentation du diagnostic écologique, **il est ajouté dans le DOCOB une phrase pour déterminer l'état de conservation des habitats manquants dans le diagnostic écologique : « L'état de conservation des habitats décrits comme indéterminé dans le DOCOB sera à établir en priorité. »**

Les protocoles d'état de conservation des habitats du CBNBP sont accessibles à tous et pourront être réalisés avec les gestionnaires de milieux naturels du site (réserves naturelles, ENS...)

Sous réserve des modifications abordées et en l'absence de nouvelles remarques de la part des membres du COPIL présents sur cette partie, **la partie « Suivi » est validée.**

Céline PRZYSIECKI précise qu'en annexe du DOCOB se trouvent des cartes par commune avec les habitats d'intérêt communautaire, utilisables facilement pour les porteurs de projet lors de dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000.

- Avant la validation du DOCOB en entier, la parole est laissée à la salle concernant le document.

Mathieu DE LA ROCHEFOUCAULD demande pourquoi il y a peu d'habitat 6110 (pelouses rupicoles) sur la commune de Haute-Isle, alors qu'il y a beaucoup d'éperons rocheux où il pourrait être présent, et précise que le figuré de la carte n'est pas bien visible.

Jérôme WEGNEZ répond que l'habitat 6110 n'a été observé que sur certains pinacles sur de toute petite surface. Il y a eu plusieurs passages avec l'équipe de la RNN et le CBNBP sur des endroits très difficiles d'accès des pitons mais l'habitat présent n'est pas du 6110.

Aussi, **le figuré de l'habitat 6110 dans les cartes du DOCOB sera modifié pour être plus voyant.**

Gérard BAUDOUIN pose la question sur la durée de validité du DOCOB dans le temps. Arnaud LEDOUX répond que les DOCOB avaient une validité de 6 ans, mais il manquait les états de conservation dans les versions antérieures. Aujourd'hui, il n'a pas de durée, il permet d'avoir un état des lieux du site et qu'il pourra être actualisé avec des compléments d'inventaires.

Dominique HERPIN-POULENAT remercie le travail réalisé par Céline PRZYSIECKI et le Parc, ainsi que tous les échanges qui ont été faits avec les services de l'Etat, les élus, les associations, les propriétaires, les acteurs du site Natura 2000, etc... pour établir ce nouveau DOCOB.

**Avec la validation de chaque partie du DOCOB et sous réserve de toutes les modifications à apporter au document, le DOCOB est validé par le COPIL.**

La version modifiée du DOCOB et le compte-rendu de la réunion seront envoyés aux membres du COPIL présents pour validation.

Puis le DOCOB sera transmis aux DDT pour l'approbation par les Préfets des 2 départements.

Arnaud LEDOUX explique la procédure pour l'approbation du DOCOB : après réception du DOCOB modifié, il sera mis en consultation publique sur les sites internet des 2 DDT (minimum 3 semaines). Il sera encore temps de modifier quelques petites choses dans le document si besoin. Le document sera approuvé ensuite par Arrêté Interpréfectoral pour le Val d'Oise et les Yvelines. La procédure peut durer ainsi environ 2 à 3 mois.

Céline PRZYSIECKI ajoute que le DOCOB sera accessible sur les sites Internet, puis distribué aux membres du COPIL en format CD et en format papier à chaque mairie du site Natura 2000.

- Céline PRZYSIECKI termine la présentation sur le bilan de l'animation 2017 et les prévisions d'animation 2018 avec des projets de contrats et de chartes Natura 2000 et de suivis des habitats naturels.

Dominique HERPIN-POULENAT s'inquiète du nombre important de participants des

projets de manifestation sur les coteaux, dont celui de l'association de trail. Il lui est répondu que les signataires de charte doivent s'engager sur tous les items de la charte et respecter la réglementation de la RNN sur les manifestations sportives en cours d'étude.

- Questions diverses :

Dominique HERPIN-POULENAT intervient car la commune de Vétheuil et le Parc naturel régional du Vexin français ont été contacté par un avocat concernant la mise en vente d'une partie du bois du Chesnay appartenant à une SCI, sur les communes de Follainville-Dennemont, Saint-Martin-la-Garenne et Vétheuil, et dont les Conseils départementaux 78 et 95 peuvent se positionner pour l'achat.

Richard COUSIN, du Conseil départemental des Yvelines, intervient qu'il va transmettre l'information au service foncier du Conseil départemental.

Madame Dominique HERPIN-POULENAT remercie les personnes présentes d'avoir échangé lors de la réunion, enrichi le document, fait des remarques et validé le DOCOB. Elle lève la séance à 17h15.

Dominique HERPIN-POULENAT  
Présidente du COPIL du site Natura 2000  
« Coteaux et boucles de la Seine »